

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE D'ASBESTOS

À une **séance ordinaire** du Conseil municipal de la Ville d'Asbestos, tenue ce **1<sup>er</sup> jour du mois de juin 2015**, à la salle du Conseil de l'Hôtel de Ville d'Asbestos, à compter de 19 h 30. Sont présents à la séance:

- monsieur le maire Hugues Grimard
- madame Nathalie Durocher, conseillère au poste numéro 1
- monsieur Alain Roy, conseiller au poste numéro 2
- monsieur Serge Boislard, conseiller au poste numéro 3
- madame Nicole Forgues, conseillère au poste numéro 4
- monsieur Jean Roy, conseiller au poste numéro 5
- monsieur Pierre Benoit, conseiller au poste numéro 6
- monsieur Georges-André Gagné, directeur général
- madame Marie-Christine Fraser, greffière

Tous les membres du Conseil sont présents et forment quorum sous la présidence de monsieur Hugues Grimard, maire, il est donc procédé comme suit:

#### **2015-174**

##### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par le conseiller Pierre Benoit, appuyé par le conseiller Jean Roy et résolu d'adopter l'ordre du jour de la présente séance avec l'ajout des points suivants :

6.1 Contribution à la foire minéralogique

10.3 Plan d'implantation et d'intégration architecturale : Confirmation d'une décision du Comité consultatif d'urbaniste

Adoptée.

#### **2015-175**

##### **ADOPTION PROCÈS-VERBAL – SÉANCE ORDINAIRE DU 5 MAI 2015**

Les membres du Conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 4 mai 2015, il est proposé par le conseiller Alain Roy, appuyé par le conseiller Pierre Benoit et résolu d'adopter ce procès-verbal tel que rédigé.

Adoptée.

#### **2015-176**

##### **ADOPTION PROCÈS-VERBAL – SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 11 MAI 2015**

Les membres du Conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 11 mai 2015, il est proposé par le conseiller Alain Roy, appuyé par le conseiller Jean Roy et résolu d'adopter ce procès-verbal tel que rédigé.

Adoptée.

## CORRESPONDANCE

- › Certificat de sauvegarde environnementale de la compagnie Shred-It.

## DEMANDE DES CONTRIBUABLES

Un citoyen demande à ce que la Ville remette des pancartes afin d'interdire de nourrir les canards dans le secteur des Trois-Lacs. Il informe aussi le Conseil de la problématique des chiens en liberté sur la plage des Trois-Lacs.

### 2015-177

#### CONTRIBUTION À LA FOIRE MINÉRALOGIQUE D'ASBESTOS

Il est proposé par le conseiller Pierre Benoit, appuyé par le conseiller Alain Roy et résolu que la Ville d'Asbestos contribue pour un montant de 500 \$ à l'organisation de l'édition 2015 de la foire minéralogique à même les fonds du tournoi de golf du maire.

Adoptée.

### 2015-178

#### APPROBATION DES DÉBOURSÉS DE MAI 2015

Après étude et vérification de la liste des comptes payables, salaires versés et remboursement de la dette pour le mois de mai 2015, il est proposé par le conseiller Serge Boislard, appuyé par le conseiller Pierre Benoit et résolu que ces déboursés soient approuvés tels que ci-après décrits :

- Administration municipale	786 090,89 \$
- Dépenses en immobilisations	-
Total du mois de mai 2015:	786 090,89 \$

Adoptée.

### 2015-179

#### AFFECTATION DU SURPLUS ACCUMULÉ AFIN DE FINANCER LE VERSEMENT EN 2014 DE LA CONTRIBUTION POUR L'ÉDITION 2015 DU FESTIVAL DES GOURMANDS

Il est proposé par le conseiller Jean Roy, appuyé par la conseillère Nicole Forgues et résolu qu'un montant de 15 000 \$ du surplus accumulé de la Ville d'Asbestos soit affecté afin de financer le versement en 2014 de la contribution 2015 du Festival des Gourmands d'Asbestos.

Adoptée.

### 2015-180

#### ADOPTION DU RÈGLEMENT 2015-228 FIXANT LE MONTANT MAXIMAL DE DÉPENSES RELATIVES À LA LOI SUR LES IMMEUBLES INDUSTRIELS MUNICIPAUX (L.R.Q., C.10.1) POUR L'ANNÉE 2015

Chacun des membres du Conseil ayant reçu copie du projet de règlement numéro 2015-228 fixant le montant de dépenses relatives à la loi sur les immeubles industriels, il est proposé par le conseiller Serge Boislard, appuyé par la conseillère Nathalie Durocher et résolu d'adopter ledit règlement et qu'il soit retranscrit comme tel au Livre des règlements de la Ville d'Asbestos.

Adoptée.

**2015-181**

**BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE D'ASBESTOS – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE : PROGRAMME D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT DES COLLECTIONS**

Il est proposé par le conseiller Alain Roy, appuyé par la conseillère Nathalie Durocher et résolu que la Bibliothèque municipale d'Asbestos présente un projet dans le cadre du programme d'aide aux projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes, et ce, afin de faire l'acquisition de documents tels que livres, livres numérique, livres sonores, DVD et disques compacts ainsi que l'abonnement à certains journaux et revues. Que le directeur du service des Loisirs et Culture, responsable de la Bibliothèque soit la personne mandatée pour signer la demande d'aide financière pour et au nom de la Bibliothèque municipale d'Asbestos.

Adoptée.

**AVIS DE MOTION : ADOPTION DU RÈGLEMENT 2015-000 RÈGLEMENT RELATIF AUX VENTES TEMPORAIRES, VENTES DE GARAGE ET DISTRIBUTION DE PROSPECTUS PUBLICITAIRES**

La conseillère Nathalie Durocher donne avis de motion qu'à une prochaine séance, elle proposera ou fera proposer un règlement relatif aux ventes temporaires, ventes de garage et distribution de prospectus publicitaire. Par cet avis, l'avis de motion du 4 mai 2015 donné par la conseillère Nathalie Durocher concernant l'adoption du règlement modifiant le règlement 2014-210 devient caduc. Copie du projet de règlement est remis aux membres du conseil avant son adoption puisque dispense de lecture est demandée par la greffière.

Adoptée.

**2015-182**

**ADOPTION DU RÈGLEMENT 2015-229 RÈGLEMENT ABROGEANT LE RÈGLEMENT 2014-210 CONCERNANT LE COMMERCE ET CERTAINES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES**

Chacun des membres du Conseil ayant reçu copie du projet de règlement numéro 2015-229 concernant le commerce et les activités mobiles, il est proposé par le conseiller Pierre Benoit, appuyé par la conseillère Nathalie Durocher et résolu d'adopter ledit règlement et qu'il soit retranscrit comme tel au Livre des règlements de la Ville d'Asbestos.

Adoptée.

**2015-183**

**ADOPTION DU RÈGLEMENT 2015-230 CONCERNANT LE COMMERCE ET LES ACTIVITÉS MOBILES**

Chacun des membres du Conseil ayant reçu copie du projet de règlement numéro 2015-230 concernant le commerce et les activités mobiles, il est proposé par le conseiller Jean Roy, appuyé par le conseiller Alain Roy et résolu d'adopter ledit règlement et qu'il soit retranscrit comme tel au Livre des règlements de la Ville d'Asbestos.

Adoptée.

2015-184

**ADOPTION DU RÈGLEMENT 2015-231 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2014-219 CONCERNANT LA CIRCULATION DES VÉHICULES HORS ROUTES SUR CERTAINS CHEMINS MUNICIPAUX**

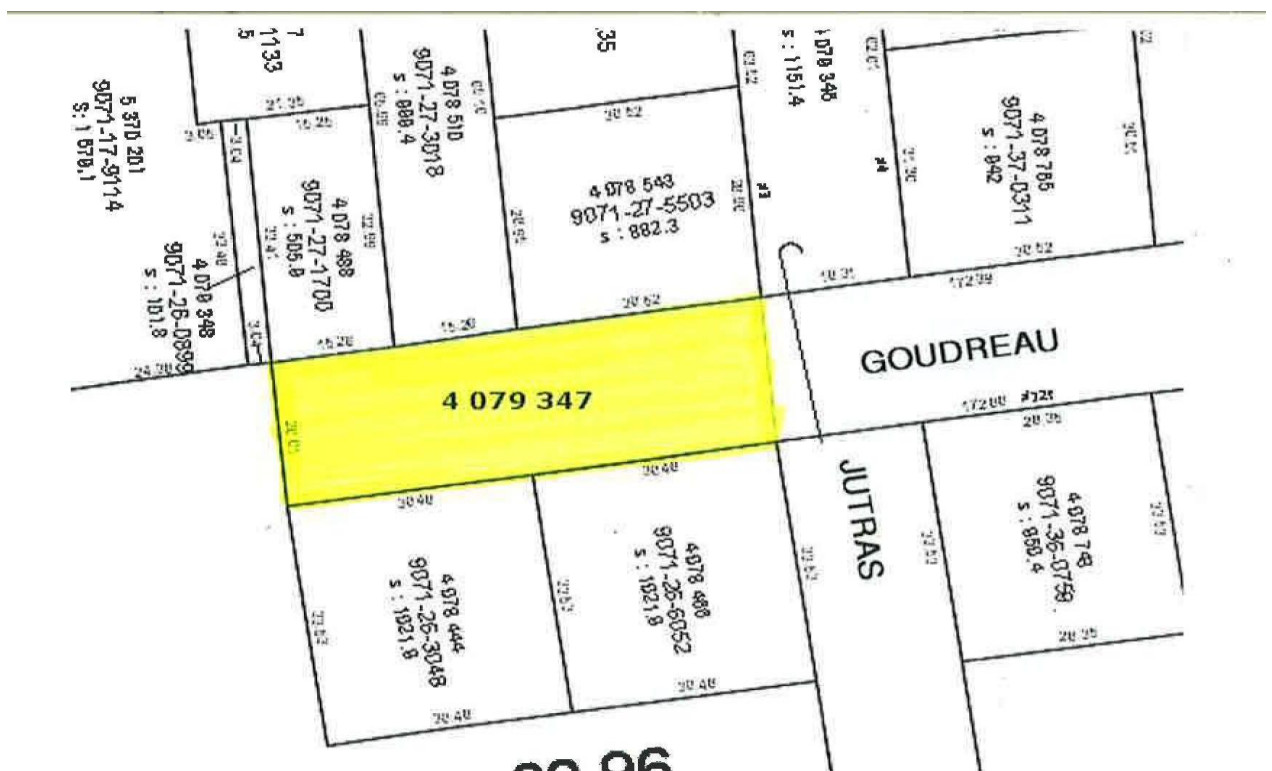
Chacun des membres du Conseil ayant reçu copie du projet de règlement numéro 2015-231 modifiant le règlement 2014-219 concernant la circulation des véhicules hors routes sur certains chemins municipaux, il est proposé par la conseillère Nathalie Durocher, appuyé par le conseiller Serge Boislard et résolu d'adopter ledit règlement et qu'il soit retranscrit comme tel au Livre des règlements de la Ville d'Asbestos.

Adoptée.

2015-185

**VENTE D'UNE PARTIE DE TERRAIN À JEAN-PHILIPPE BACHAND ET JULIE MERCIER**

**CONSIDÉRANT** la demande de monsieur Jean-Philippe Bachand et madame Julie Mercier concernant l'acquisition d'une partie de terrain, il est proposé par le conseiller Serge Boislard, appuyé par le conseiller Pierre Benoit et résolu que la Ville d'Asbestos vende pour un montant de 946.36\$ plus les taxes applicables, une bande de terrain situé sur le lot 4 079 347 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Richmond tel que montré à la figure suivante :



La vente est conditionnelle aux modalités suivantes :

- **QUE** l'acquéreur donne une servitude de passage à perpétuité pour les propriétaires voisins de l'emprise de rue qui sera cédée. Que cette servitude soit gratuite et inscrite dans la transaction. Que le projet d'acte de servitude devra être soumis à la Ville d'Asbestos;
- **QUE** les acquéreurs aient construit une résidence et autre bâtiment accessoire d'une valeur minimale de 150 000 \$ au rôle d'évaluation au plus tard cinq (5) ans après la signature de l'acte de vente sur le lot 4 078 466 ou un lot voisin à celui-ci. Advenant que le projet de construction ne se réalise pas dans les délais énoncés plus haut, le terrain devra être revendu à la Ville d'Asbestos au prix payé et les frais de transaction à ce moment seront à la charge des présents acquéreurs.

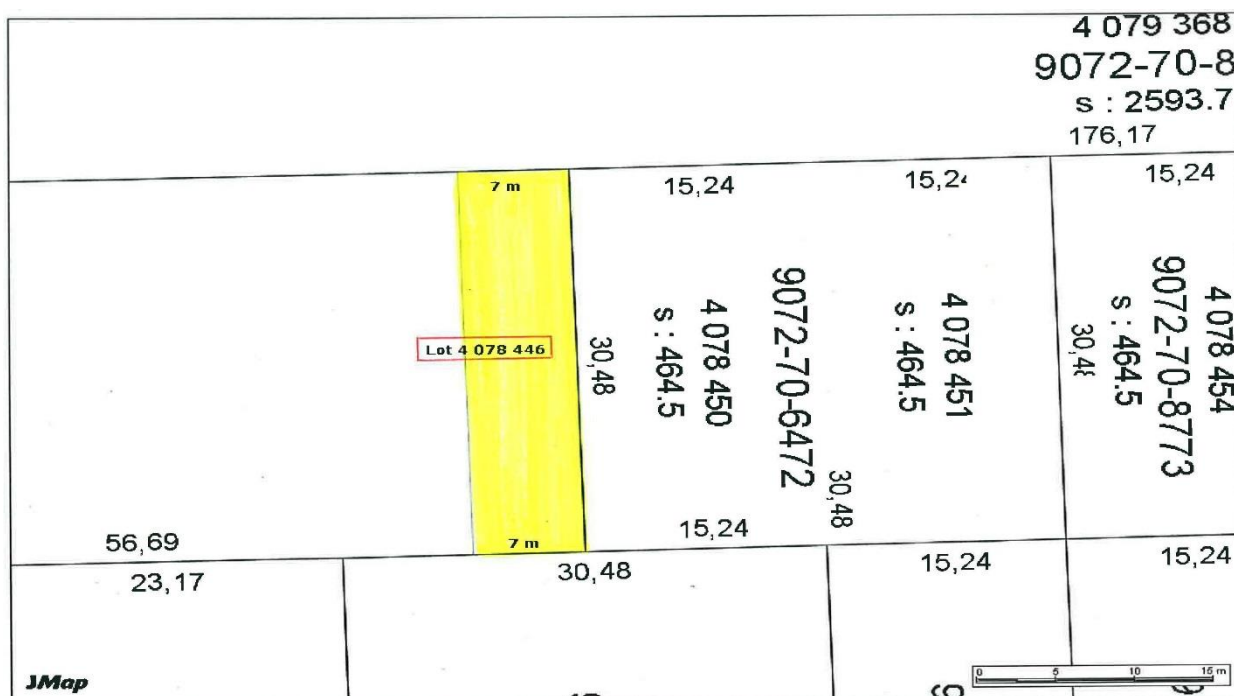
- **QUE** tous les frais professionnels et autres frais relatifs à la transaction sont à la charge des acquéreurs. Monsieur le maire et la greffière sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville d'Asbestos, tous les documents nécessaires à la vente.

Adoptée.

**2015-186**

**VENTE D'UNE PARTIE DE TERRAIN À LISE BRULÉ ET ROGER FORTIER**

**CONSIDÉRANT** la demande de madame Lise Brulé et Roger Fortier concernant l'acquisition d'une partie de terrain, il est proposé par le conseiller Alain Roy, appuyé par le conseiller Jean Roy et résolu que la Ville d'Asbestos vende pour un montant de 600\$ plus les taxes applicables, une bande de terrain situé sur le lot 4 078 446 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Richmond tel que montré à la figure suivante :



L'ensemble des frais engendrés par cette transaction étant à la charge des acquéreurs.

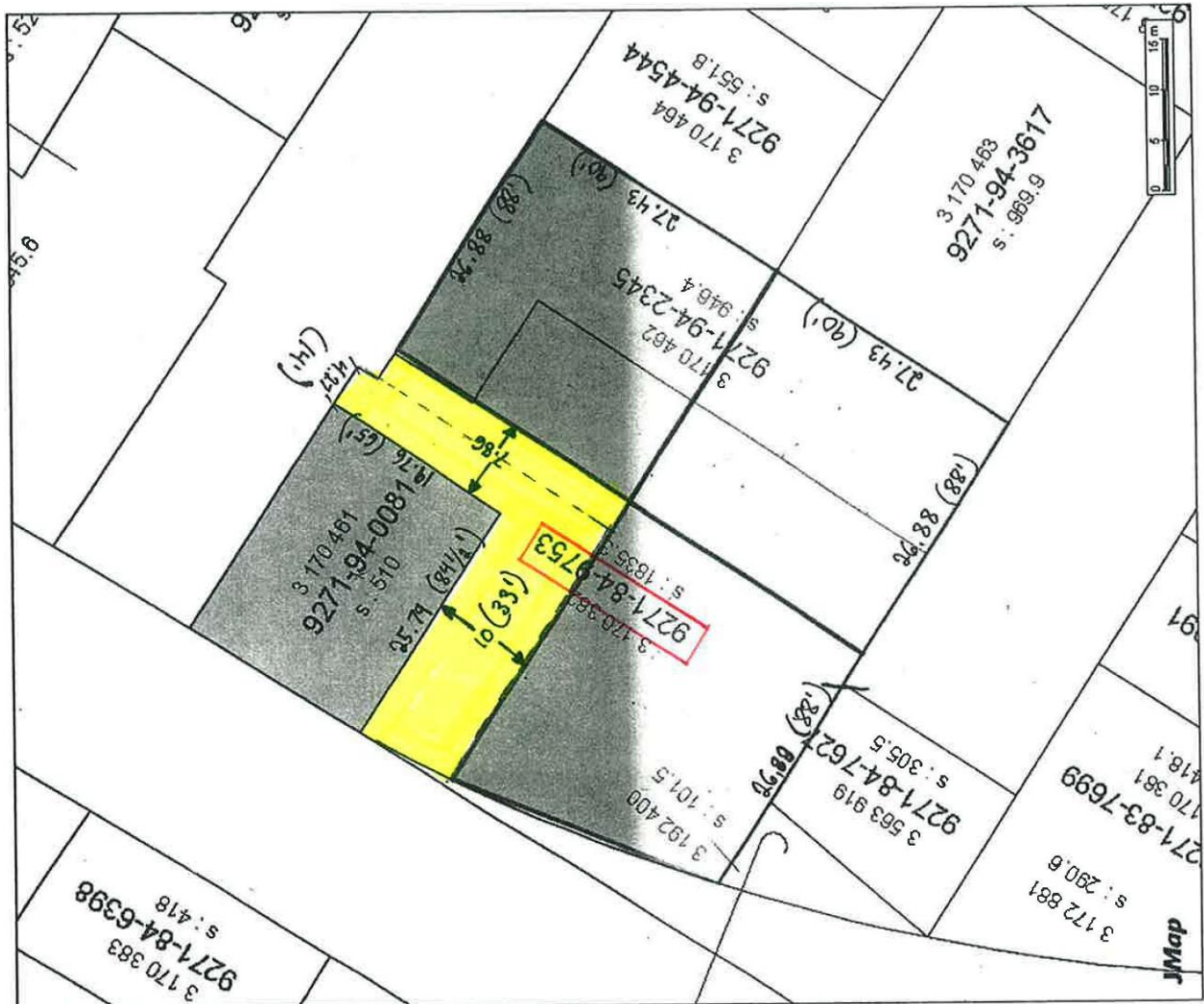
**QUE** monsieur le maire et la greffière soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville d'Asbestos, tous les documents nécessaires à la vente.

Adoptée.

**2015-187**

**VENTE D'UN TERRAIN À MADAME LISE CLOUTIER**

Il est proposé par la conseillère Nathalie Durocher, appuyé par le conseiller Jean Roy et résolu que la Ville d'Asbestos vende le terrain situé sur le lot 3 170 382 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Richmond pour une somme de 2 000 \$ tel que montré à la figure suivante :



L'ensemble des frais engendrés par cette transaction étant à la charge de l'acquéreur.

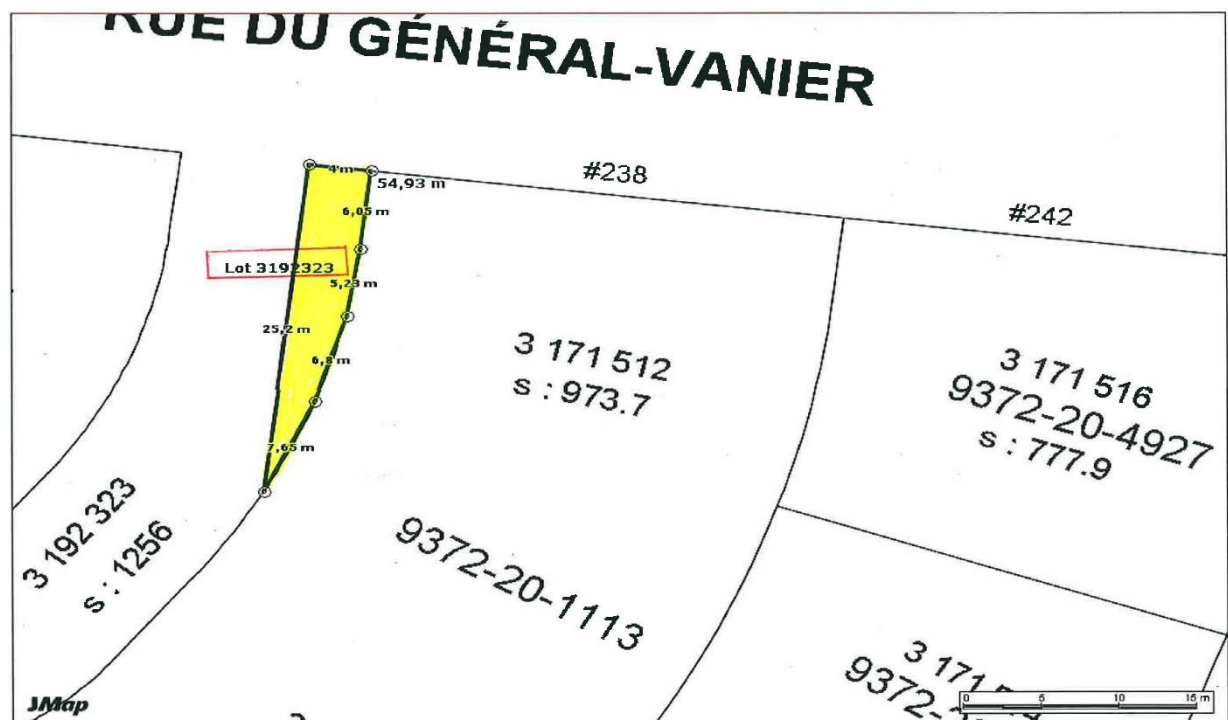
**QUE** monsieur le maire et la greffière soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville d'Asbestos, tous les documents nécessaires à la Vente.

Adoptée.

**2015-188**

**VENTE D'UNE PARTIE DE TERRAIN À MADAME MANON CARRIER ET MONSIEUR PIERRE PARENTEAU**

**CONSIDÉRANT** la demande de madame Manon Carrier et monsieur Pierre Parenteau concernant l'acquisition d'une partie de terrain, il est proposé par la conseillère Nicole Forgues, appuyé par le conseiller Pierre Benoit et résolu que la Ville d'Asbestos vende pour un montant de 327.80\$ plus les taxes applicables, une bande de terrain situé sur le lot 3 192 323 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Richmond tel que montré à la figure suivante :



L'ensemble des frais engendrés par cette transaction étant à la charge des acquéreurs.

**QUE** monsieur le maire et la greffière soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville d'Asbestos, tous les documents nécessaires à la vente.

Adoptée.

**2015-189**

**CONFIRMATION DE L'EMBAUCHE DE CHANTAL LEROUX AU POSTE DE PRÉPOSÉE AUX PROPRIÉTÉS À L'HÔTEL DE VILLE**

Il est proposé par le conseiller Serge Boislard, appuyé par la conseillère Nathalie Durocher et résolu que Madame Chantal Leroux soit embauchée au titre de préposé aux propriétés à l'Hôtel de Ville, embauche effective à compter du 1<sup>re</sup> juin 2015.

Adoptée.

**2015-190**

**CONFIRMATION DE L'EMBAUCHE D'ALAIN FORTIER ET BERNARD ARCHAMBAULT AUX POSTES D'OPÉRATEURS DE MACHINERIES LOURDES**

Il est proposé par le conseiller Pierre Benoit, appuyé par le conseiller Jean Roy et résolu de confirmer l'embauche de monsieur Alain Fortier et de monsieur Bernard Archambault aux postes d'opérateurs de machineries lourdes, embauche effective à compter du 1<sup>re</sup> juin 2015.

Adoptée.

À ce moment de la séance, le conseiller Pierre Benoit quitte son siège.

**2015-191**

**EMBAUCHE DU PERSONNEL ÉTUDIANT POUR LA SESSION D'ÉTÉ 2015 POUR LES DIVERS SERVICES**

Il est proposé par la conseillère Nicole Forgues, appuyé par la conseillère Nathalie Durocher et résolu d'entériner l'engagement du personnel étudiant pour la session d'été 2015 pour les divers services comme suit :

<b>NOM</b>	<b>Titre de l'emploi</b>	<b>Période d'emploi</b>
<b>CAMP DE JOUR</b>		
Boisvert, Gabrielle	Animatrice	<b>du 29 juin au 14 août 2015 approximativement</b> taux horaire : salaire minimum (10.55\$/heure)
Bolduc, Estréya	Animatrice	
Carignan, Jacob	Animateur	
Champagne, Giguère, Charlie	Animatrice	
Champagne, Danahé	Animatrice	
Deslandes, Marie-Carmen	Animatrice	
Durand, Ann-Sophie	Animatrice	<b>du 23 juin au 15 août 2014 approximativement</b> taux horaire : salaire minimum
Durand, Valérie	Animatrice	
Fréchette, Félix	Animateur	

Langlois, Ézéchiel	Animatrice	(10.55 \$/heure)
Lévesque, Samuel	Animateur	
Laws, Alyssia	Animatrice	
Grenier, Alexandra	Animatrice-responsable du Club de lecture	<b>du 23 juin au 15 août 2014</b> <b>approximativement</b> taux horaire : 12 \$/heure
Turcotte, Christina	Coordonnatrice	<b>du 11 mai au 22 août 2015</b> <b>approximativement</b> taux horaire : 14 \$/heure
Lalande, Esther	Coordonnatrice	
<b>ACTIVITÉS SPORTIVES – personnel ÉTUDIANT</b>		
Fréchette, Félix	Instructeur hockey cosom	<b>du 23 juin au 15 août 2015</b> approximativement taux horaire : 12 \$/heure

<b>PISCINE – personnel ÉTUDIANT</b>		
Dupont, Rosemarie	Coordonnateur Sauveteur en charge Instructeur cours natation	<b>Du 1<sup>re</sup> juin au 28 août 2015</b> <b>approximativement</b> taux horaire : 16 \$/heure
Plourde, Joël	Assistant-sauveteur (SN) Sauveteur en charge à l'occasion	<b>du 8 juin au 28 août 2015</b> <b>approximativement</b> taux horaire : 14 \$ ou 14,50 \$/heure selon le type d'emploi
Dupont, Héroïse	Assistant-sauveteur (Croix de bronze)	<b>du 20 juin au 23 août 2015</b> <b>approximativement</b> taux horaire : 13 \$/heure
Laroche, Antoine	Assistant-sauveteur (Médaille de bronze)	<b>du 15 juin au 23 août 2015</b> <b>approximativement</b> taux horaire : 12,50 \$/heure

<b>PATROUILLEURS DE PARCS – personnel ÉTUDIANT</b>		
Bédard, Karl	Patrouilleur	<b>du 12 juin au 30 août 2015</b> taux horaire : 12 \$/heure
Lavigne, Charles-Antoine	Patrouilleur	
Boucher, Christophe	Patrouilleur	

<b>TRAVAUX PUBLICS – personnel ÉTUDIANT</b>		
Benoit, Benjamin	Journalier	<b>du 25 mai au 21 août 2015</b> taux horaire : 11,54 \$/heure (selon convention collective)
Caouette, Guillaume	Journalier	
Cyr, Alexandre	Journalier	<b>Du 8 juin au 18 août 2015</b> Taux horaire : 10.99 \$/heure (selon convention collective)

Adoptée.

Le conseiller Pierre Benoit reprend son siège.

## **2015-192 ENTENTE SENTIERS PÉDESTRES QUATRE SAISONS**

Il est proposé par le conseiller Alain Roy, appuyé par le conseiller Pierre Benoit d'autoriser le directeur général à signer pour et au nom de la Ville d'Asbestos l'entente à intervenir entre l'organisme sentiers pédestres quatre saisons, monsieur Denis Rioux et la Ville d'Asbestos concernant l'achat d'une remorque et legs d'équipement.

Adoptée.



**2015-193**

**FERMETURE D'UNE PARTIE DU CHEMIN ST-GEORGES**

**CONSIDÉRANT** l'état de la chaussée de la portion du Chemin Saint-Georges comprise entre le Boulevard Industriel et le chemin St-Georges Nord;

**CONSIDÉRANT** l'ampleur des travaux à être effectués pour la remise à niveau de ce tronçon de route;

**CONSIDÉRANT** que cette partie du Chemin St-Georges ne dessert pas directement de propriétés, commerces ou industrie;

**EN CONSÉQUENCE** il est proposé par le conseiller Pierre Benoit, appuyé par la conseillère Nicole Forgues et résolu que la Ville d'Asbestos procède à la fermeture du Chemin St-Georges entre le Boulevard Industriel et le Chemin St-Georges Nord.

Adoptée.

**2015-194**

**MANDAT À PATRICK LEMELIN POUR LE TRAPPAGE DE CASTORS SUR LES PROPRIÉTÉS DE LA VILLE D'ASBESTOS**

Il est proposé par le conseiller Pierre Benoit, appuyé par la conseillère Nicole Forgues et résolu de mandater monsieur Patrick Lemelin à procéder au trappage des castors sur les propriétés de la Ville d'Asbestos, et ce au besoin.

Adoptée.

**AVIS DE MOTION : ADOPTION DU RÈGLEMENT 2015-XXX CONCERNANT LE PROGRAMME DE RÉNOVATION DES FAÇADES COMMERCIALES DANS LE SECTEUR DU CENTRE-VILLE**

Le conseiller Alain Roy donne avis de motion qu'à une prochaine séance, il proposera ou fera proposer un règlement concernant le programme de rénovation des façades commerciales dans le secteur du Centre-ville. Copie du projet de règlement est remis aux membres du conseil avant son adoption puisque dispense de lecture est demandée par la greffière.

**2015-195**

**PROJET INTEARCTIF WEB : SERVICE PerLE DU PORTAIL GOUVERNEMENTAL DE SERVICES**

**CONSIDÉRANT QUE** le ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale a pour mission d'offrir aux citoyens et aux entreprises, sur tout le territoire du Québec, un guichet unique multiservice afin de leur permettre un accès simplifié à des services publics;

**CONSIDÉRAN QUE** le ministre a pour fonction de développer une approche intégrée de la prestation de services publics de façon à en assurer l'efficacité et d'offrir des services de renseignements et de références qui facilitent les relations entre l'État et les citoyens et les entreprises;

**CONSIDÉRANT QUE** les parties accordent une grande importance à la diminution des démarches administratives auxquelles les entreprises sont confrontées et qu'elles désirent améliorer la prestation de services pour les entreprises;

**CONSIDÉRANT QUE** PerLE est un service interactif Web qui permet aux entreprises de générer une liste de permis, licences et certificats d'autorisation requis des gouvernements fédéral, provincial et des municipalités et qu'il est intégré au Portail gouvernemental de services;

**CONSIDÉRANT QUE** le ministre peut conclure des ententes particulières avec les villes et municipalités locales situées sur le territoire du Québec afin qu'elles adhèrent au service PerLE;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville d'Asbestos souhaite participer au service PerLE;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Nicole Forgues, appuyé par le conseiller Alain Roy et résolu que le conseil autorise monsieur Hugues Grimard, maire et Monsieur Georges-André Gagné, directeur général, à signer, pour et au nom de la ville, l'entente concernant le service PerLE.

Adoptée.

#### **2015-196**

#### **DEMANDE AFIN D'OBTENIR L'IMMUNITÉ CONDITIONNELLE DES MUNICIPALITÉS EN MATIÈRE DE RÉCLAMATION RELIÉES AUX DOMMAGES CAUSÉS PAR L'EAU**

**CONSIDÉRANT QUE** les sinistres et les réclamations reliés aux dommages causés par l'eau ne cessent de croître, selon les études et statistiques disponibles sur le sujet au Canada et au Québec;

**CONSIDÉRANT QUE** la situation du climat (hausse ou baisse des températures) provoque des précipitations que les infrastructures actuelles, leur conception, leur installation, ne peuvent contenir ou des situations auxquelles elles ne peuvent résister (froid intense, bris);

**CONSIDÉRANT QUE** les représentants de l'industrie de l'assurance réfléchissent à diverses solutions, notamment celle de hausser de façon considérable les primes d'assurances de dommages ou celle de cesser d'offrir de l'assurance pour ce genre de dommages;

**CONSIDÉRANT QUE** les autorités municipales doivent examiner leur façon de rendre les services et les citoyens doivent réfléchir à leurs habitudes de vie et de consommation, afin de prévenir et de réduire les risques ainsi que les dommages causés par l'eau;

**CONSIDÉRANT QUE** le comité national des délégués en assurances de dommages de l'Union des municipalités du Québec ainsi que le conseil d'administration de l'UMQ souhaitent demander au Gouvernement du Québec l'immunité conditionnelle des municipalités en matière de réclamations reliées aux dommages causés par l'eau;

**EN CONSÉQUENCE** il est proposé par le conseiller Jean Roy, appuyé par le conseiller Pierre Benoit et résolu que le préambule fasse partie intégrante des présentes comme si récité au long; que ce Conseil municipal appuie par les présentes le projet d'immunité conditionnelle pour les municipalités en regard des risques et les dommages causés par l'eau, proposé par l'Union des municipalités du Québec auprès du Gouvernement du Québec.

Adoptée.

#### **2015-197**

#### **SOUMISSION POUR MANDAT DE SERVICES PROFESSIONNELS POUR LE CONTRÔLE QUALITATIF DES MATÉRIAUX – OUVERTURE DE LA RUE DE L'ARDOISE**

Une demande de prix ayant été préparée et transmise à des firmes d'ingénieurs pour un mandat de services professionnels pour le contrôle qualitatif des matériaux dans le cadre du projet de construction de la rue de l'Ardoise, trois firmes ont déposé leur offre comme suit :

- › Services EXP inc. : 11 122,68 \$ incluant les taxes applicables
- › LVM : 11 868,78 \$ incluant les taxes applicables
- › Labo S.M. inc. : 19 729,71 \$ incluant les taxes applicables

Il est proposé par la conseillère Nathalie Durocher, appuyé par le conseiller Alain Roy et résolu que la Ville d'Asbestos accorde à la firme Services EXP inc le mandat de services professionnels au prix soumissionné, soit à 11 122,68 \$ incluant les taxes applicables.

Adoptée.

**2015-198****RUE DE L'ARDOISE : ACCEPTATION DES COÛTS SUPPLÉMENTAIRES DANS LE MANDAT DE SERVICES PROFESSIONNELS PAR LA FIRME LES CONSULTANTS SM INC. POUR L'OUVERTURE DE LA RUE DE L'ARDOISE**

**CONSIDÉRANT** les travaux supplémentaires demandés par la Ville d'Asbestos à la firme Les Consultants SM inc. pour l'ouverture de la rue de l'Ardoise, il est proposé par le conseiller le conseiller Jean Roy, appuyé par le conseiller Serge Boislard et résolu que la Ville d'Asbestos accepte les coûts complémentaires de 9 795,87\$ incluant les taxes que ces travaux engendrent.

Adoptée.

**2015-199****ENTENTE AVEC LE FESTIVAL DES GOURMANDS CONCERNANT LA CONTRIBUTION MUNICIPALE**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville d'Asbestos appuie financièrement et techniquement le Festival des Gourmands depuis ses débuts;

**CONSIDÉRANT QUE** le Festival des Gourmands est le principal événement populaire dans la Ville d'Asbestos et sa région;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville d'Asbestos désire revoir ses façons de faire dans l'ensemble de ses dossiers;

**CONSIDÉRANT QUE** des discussions ont eu lieu entre les dirigeants du Festival et de la Ville;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville d'Asbestos a fait une avance de fonds de 15 000 \$ en 2014 pour l'édition 2015;

Il est proposé par la conseillère Nathalie Durocher, appuyé par le conseiller Serge Boislard et résolu :

**QUE** la contribution de la Ville d'Asbestos pour l'organisation de l'édition 2015 du Festival des Gourmands soit d'un montant de 43 220 \$ incluant l'avance de fonds de 15 000 \$ de l'automne 2014. Qu'il n'y aura pas de contribution en main-d'œuvre ni équipements pour l'édition 2015 à l'exception des équipements pour remorquer les cabanes du festival.

**QUE** cette façon de faire est à l'essai pour l'édition 2015 et sera réévaluée à l'automne avec les dirigeants du Festival des Gourmands et la Ville d'Asbestos.

Adoptée.

**RAPPORT DES PERMIS DE CONSTRUCTION ÉMIS PAR LE SERVICE D'INSPECTION**

Le Conseil prend connaissance du rapport des mois de février et mars 2015 préparé par le Service d'inspection, qui se détaille comme suit :

	<b>NOMBRE DE PERMIS</b>	<b>VALEUR DÉCLARÉE</b>	<b>CUMULATIF</b>
Janvier 2015	9	67 000 \$	67 000 \$
Février 2015	5	125 500 \$	192 500 \$
Mars 2015	8	27 000 \$	219 500 \$
Avril 2015	48	360 710 \$	580 210 \$

## **2015-200**

### **ADOPTION DU RÈGLEMENT 2015-232 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2006-119 RELATIF AUX PERMIS ET CERTIFICATS**

Chacun des membres du Conseil ayant reçu copie du projet de règlement numéro 2015-232 modifiant le règlement 2006-119 relatif aux permis et certificats, il est proposé par le conseiller Pierre Benoit, appuyé par la conseillère Nathalie Durocher et résolu d'adopter ledit règlement et qu'il soit retranscrit comme tel au Livre des règlements de la Ville d'Asbestos.

Adoptée.

## **2015-201**

### **PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE : CONFIRMATION D'UNE DÉCISION DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME**

**CONSIDÉRANT** le plan soumis par le propriétaire du 571, 1<sup>re</sup> Avenue (Garage Shell) pour la rénovation de la façade et agrandissement du bâtiment, changement de l'enseigne et aménagement d'un enclos pour les voitures à l'arrière du bâtiment au Comité consultatif d'urbanisme;

**CONSIDÉRANT** qu'après analyse de la demande, les membres du Comité consultatif d'urbanisme recommandent au conseil municipal d'accepter telle que présentée la demande du propriétaire du 571, 1<sup>re</sup> Avenue;

Il est proposé par le conseiller Jean Roy, appuyé par le conseiller Serge Boislard et résolu que la Ville d'Asbestos accepte le plan soumis par le propriétaire du 571, 1<sup>re</sup> Avenue (Garage Shell) pour la rénovation de la façade et agrandissement du bâtiment, changement de l'enseigne et aménagement d'un enclos pour les voitures à l'arrière du bâtiment le plan du Garage Shell tel que proposé.

**QUE** tout changement au plan et aux aménagements soumis devra être présenté à nouveau au consultatif d'urbanisme.

Adoptée.

## **QUESTIONS DES CONTRIBUABLES SUR L'ORDRE DU JOUR**

Un citoyen demande où le dossier des rues de la Succession Filteau en est rendu.

Un citoyen informe le Conseil que des citoyens effectuent des travaux dans le secteur de la 18<sup>e</sup> Avenue, mais ne se ramasse pas.

De plus, on se questionne sur le projet d'Alliance Magnésium.

## **AUTRES AFFAIRES**

La conseillère Nathalie Durocher parle du projet des balconnières ainsi que des activités de la semaine de la Paternité.

Le conseiller Alain Roy revient sur les activités du Colloque du développement durable qui a eu lieu à Sherbrooke le 8 mai dernier.

La conseillère Nicole Forgues mentionne que le Tournoi de Golf du maire a permis d'amasser 6 620\$ remercie les gens qui ont travaillé à son organisation. Elle rappelle aussi que l'activité Bouge pour la santé aura lieu le 6 juin 2015.

Le conseiller Serge Boislard parle du compostage.

Le conseiller Jean Roy revient sur les activités des Assises de l'UMQ.

Le conseiller Pierre Benoit mentionne que trois balançoires pour adultes ont été installées au parc du Centenaire, parc 4H et au parc Dollard.

Monsieur le maire termine en parlant de la négociation entre le gouvernement du Québec et les associations municipales pour un nouveau pacte fiscal. Il parle des défis qui attendent les municipalités dans les prochaines années en matière de revenus.

**2015-202**

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par la conseillère Nicole Forgues et résolu que la présente séance soit levée à compter de 20 h 40.

Adoptée.

---

**HUGUES GRIMARD, MAIRE**

---

**MARIE-CHRISTINE FRASER, GREFFIÈRE**

al/